
États financiers de Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

31 mars 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6-13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du RLISS conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le RLISS ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du RLISS.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du RLISS.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le RLISS à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Expert-comptables autorisés
Le 25 juin 2021

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État de la situation financière

au 31 mars 2021

	Notes	2021 \$	2020 \$
Actif			
À court terme			
Trésorerie		24 171 643	23 002 360
Montant à recevoir du ministère de la Santé (le « Ministère »)	12	74 370 972	1 939 804
Débiteurs	4	1 938 849	1 313 503
Charges payées d'avance		323 070	422 217
		100 804 534	26 677 884
Immobilisations	5	8 577	40 221
		100 813 111	26 718 105
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	4	17 611 419	15 293 295
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	12	74 370 972	1 939 804
Montant à verser au Ministère	3	8 556 582	9 112 500
Produits différés		265 561	296 111
Tranche à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition	6	—	36 174
		100 804 534	26 677 884
Apports reportés afférents aux immobilisations	7	8 577	40 221
		100 813 111	26 718 105
Engagements et éventualités	8 et 9	—	—
Actif net		100 813 111	26 718 105

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil



William Hantanaka, président du conseil d'administration



Garry Foster, président du comité d'audit

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2021

	Notes	2021 \$	2020 \$
Produits			
Financement fourni par le Ministère – paiements de transfert	12	1 298 185 935	1 113 941 853
Financement fourni par le Ministère – activités et projets		134 723 886	133 201 646
Santé Canada - Division Action Cancer	4	238 535	342 186
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	7	31 644	96 024
Autres produits	4	1 685 075	1 732 783
		136 679 140	135 372 639
		1 434 865 075	1 249 314 492
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	12	1 298 185 935	1 113 941 853
Activités et projets			
Services impartis aux termes de contrats			
Services à domicile et en clinique		84 711 715	80 923 588
Services à l'école		359 123	1 793 682
Services de soins de fin de vie		610 849	691 091
Salaires et avantages	4 et 11	37 023 073	39 552 945
Fournitures médicales		8 826 619	6 776 088
Location de matériel médical		1 240 358	1 139 976
Fournitures et articles divers		2 333 057	2 853 138
Locaux et terrains		1 542 702	1 546 107
Amortissement		31 644	96 024
		136 679 140	135 372 639
		1 434 865 075	1 249 314 492
Excédent des produits sur les charges		—	—
Actif net au début de l'exercice		—	—
Actif net à la fin de l'exercice		—	—

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2021

	Notes	2021 \$	2020 \$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		—	—
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		31 644	96 024
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		(31 644)	(96 024)
		—	—
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	10	1 205 457	2 656 669
Activité d'investissement			
Acquisition d'immobilisations		—	(21 881)
Activités de financement			
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations		—	21 881
Remboursement d'obligations découlant de contrats de location-acquisition		(36 174)	(37 621)
		(36 174)	(15 740)
Augmentation nette de la trésorerie		1 169 283	2 619 048
Trésorerie au début de l'exercice		23 002 360	20 383 312
Trésorerie à la fin de l'exercice		24 171 643	23 002 360

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description des activités

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36 le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi ») sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») du Sud-Est et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a les mandats suivants :

- a) Planifier, financer et intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS couvre la majeure partie des régions de Hastings, de Prince Edward, de Lennox et d'Addington, les comtés de Frontenac, de Leeds et de Grenville, les villes de Kingston, de Belleville et de Brockville, les municipalités de Smith Falls et de Prescott et une partie des comtés de Lanark et de Northumberland. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Tous les versements aux fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS sont imputés aux états financiers de ce dernier. Les versements autorisés par le RLISS aux fournisseurs de services de santé sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS à titre de produits provenant du Ministère et à titre de charges liées aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

- b) Fournisseur de services à la collectivité : ces services incluent les services de santé et de services sociaux connexes, ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes, de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, puis de faire des renvois vers ces services.

Le 17 mars 2021, conformément au paragraphe 40(1) de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés*, le ministre de la Santé de l'Ontario a émis un ordre de transfert au RLISS qui a transféré certains actifs, passifs, droits et obligations du RLISS, principalement ceux liés à les activités liées à la planification, au financement et à l'intégration décrites en a) ci-dessus à Santé Ontario. De plus, certains postes du personnel du RLISS ont également été transférés à Santé Ontario.

Fonctionnant en tant que Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Sud-Est, le RLISS continuera d'être responsable de la prestation des services communautaires dans sa zone géographique. Le conseil d'administration de Santé Ontario a été nommé pour constituer le conseil d'administration du RLISS le 8 mars 2018. Le conseil d'administration de Santé Ontario continuera à occuper cette fonction jusqu'à ce qu'un nouveau conseil soit nommé.

Un protocole d'entente entre le RLISS et OH décrivant le processus à suivre en ce qui concerne le transfert de certains actifs et passifs entre le RLISS et OH en vertu de l'ordre de transfert est en cours d'élaboration. On prévoit que les montants en cause seront principalement des passifs associés aux employés transférés à OH et réaffectés au RLISS dans le cadre du transfert. Les montants d'actifs et de passifs transférés ne devraient pas être significatifs (voir note 4).

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et ils sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les normes de la série 4200, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Comptabilisation des produits

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

Financement de la part du ministère de la Santé

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS »), qui décrit les ententes budgétaires conclues par le Ministère. Les états financiers reflètent les ententes de financement approuvées par le Ministère. Le RLISS ne peut autoriser des paiements de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les montants des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé sont établis en fonction des modalités des ententes de responsabilisation des fournisseurs de services de santé conclues avec le RLISS, y compris toute modification apportée au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert de trésorerie aux fournisseurs de services de santé. La trésorerie liée aux paiements de transfert est directement transférée par le Ministère et elle ne transite pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS ne comprennent pas les fonds liés aux paiements de transfert qui ne sont pas compris dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS.

Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau qui suit présente l'amortissement des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative.

Mobilier et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du contrat de location

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé sur un exercice complet.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reçus aux fins de l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation connexe.

2. Principales méthodes comptables (suite)*Instruments financiers*

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les pertes de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars 2021 et 2020.

	2021	2020
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	9 112 500	6 484 668
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités de l'exercice précédent	(3 639 110)	—
des activités de l'exercice considéré	3 083 192	2 627 832
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	8 556 582	9 112 500

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2021

4. Opérations entre apparentés

Santé Ontario

Le 30 mai 2019, la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* a été proclamée avec des articles clés de la Loi, y compris la création d'une nouvelle agence de la Couronne appelée Santé Ontario, à compter du 6 juin 2019. Santé Ontario est une partie liée au RLISS par le biais du contrôle commun de la province de l'Ontario. Le 2 décembre 2019, le RLISS a signé un protocole d'entente (« PE ») avec Santé Ontario, 10 employés des soins non à domicile et communautaires du RLISS ont été transférés à Santé Ontario. En vertu du PE, le RLISS a continué d'offrir une rémunération et des avantages sociaux aux employés transférés.

Au cours de l'année, le RLISS a engagé 1 532 241 \$ (598 421 \$ pour la période du 2 décembre 2019 au 31 mars 2020) en charges de salaires et avantages sociaux pour les 10 employés transférés, dont 17 731 \$ demeuraient dans les créditeurs et charges à payer au 31 mars 2021 (13 206 \$ en 2020). Tous les montants ont été comptabilisés au coût dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et de l'état de la situation financière.

En raison d'un changement dans la portée du transfert, à compter du 1er avril 2021, 2 employés précédemment transférés à Santé Ontario le 2 décembre 2019 ont été transférés de nouveau au RLISS.

Au cours de l'année, le RLISS a reçu 238 535 \$ (342 186 \$ en 2020) de Santé Ontario (Division Action Cancer) qui est comptabilisé comme revenu de Santé Ontario – Division Action Cancer dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. De plus, le RLISS a reçu 171 853 \$ (196 800 \$ en 2020) de financement relatif au Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration de la part de Santé Ontario qui est inclus comme autres revenus dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net, et a engagé des coûts divers de Santé Canada de 32 224 \$ (15 848 \$ en 2020) qui sont représentés comme fournitures et articles divers dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. À la fin de l'exercice, un total de 65 905 \$ (valeur nulle en 2020) dû à Santé Canada est inclus dans les créditeurs et charges à payer.

Autres RLISS

Au cours de l'année, le RLISS a reconnu 1 228 845 \$ (valeur nulle en 2020) de revenus provenant du RLISS de Champlain relativement au financement des technologies habilitantes et des programmes de report électronique comptabilisés en tant que autres produits à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net, ce même montant demeure dans les comptes débiteurs au 31 mars 2021. De plus, au cours de l'exercice, le RLISS a engagé 1 875 \$ (6 703 \$ en 2020) de dépenses liées aux services de traduction du RLISS de Champlain, dont 3 750 \$ (7 500 \$ en 2020) sont inclus dans créditeurs et charges à payer à la fin de l'exercice.

Les montants dus aux parties liées ne portent pas intérêt et n'ont pas de conditions de remboursement fixes.

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2021 Valeur comptable nette	2020 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et matériel	2 346 393	2 345 256	1 137	2 275
Matériel informatique	872 335	864 895	7 440	34 393
Améliorations locatives	1 676 439	1 676 439	—	3 553
	4 895 167	4 886 590	8 577	40 221

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2021

6. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

Le RLISS a un contrat de location inscrit au poste Obligations découlant de contrats de location-acquisition pour des améliorations locatives. Le coût de ce contrat de location est inclus dans les immobilisations, et les passifs connexes sont inclus dans les passifs afin de refléter l'acquisition et le financement de ces éléments. Le contrat de location de locaux arrive à expiration en février 2021.

La valeur actualisée des paiements minimaux futurs se détaille comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
2021	—	36 174
Moins : tranche à court terme	—	36 174
Tranche à long terme de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	—	—

Les améliorations locatives en vertu de contrats de location-acquisition ont été données en garantie des emprunts susmentionnés.

7. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les montants non amortis des apports reçus en vue de l'achat d'immobilisations. Les apports reportés afférents aux immobilisations sont amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation correspondante. Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

	2021	2020
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	40 221	114 364
Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	—	21 881
Amortissement pour l'exercice	(31 644)	(96 024)
Solde à la fin de l'exercice	8 577	40 221

8. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS s'étendant sur les quatre prochaines années en vertu de divers contrats de location-exploitation.

	\$
2022	670 891
2023	182 894
2024	45 285
2025	5 906
	<u>904 976</u>

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2021

9. Éventualités

En raison de la nature de ses activités, le RLISS est exposé à des réclamations de clients, d'employés, de fournisseurs et d'organismes ayant fourni des services par le passé. La direction a comptabilisé des montants correspondant à ses meilleures estimations à l'égard de l'issue de ces réclamations dans les présents états financiers.

Le RLISS est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (le « HIROC »), qui regroupe les risques d'assurance responsabilité de ses membres. Les membres du regroupement versent des primes annuelles déterminées en fonction d'analyses actuarielles. Les membres du HIROC sont assujettis à des réévaluations en cas de pertes subies par le regroupement au cours des exercices durant lesquels ils étaient membres, et ces pertes pourraient être importantes. Aucune réévaluation n'avait été menée au 31 mars 2021.

Si une telle évaluation entraînait des produits ou des coûts additionnels, l'écart serait comptabilisé pour l'exercice au cours duquel survient le règlement.

10. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2021	2020
	\$	\$
Montant à recevoir du Ministère	(72 431 168)	1 215 896
Débiteurs	(625 346)	154 129
Charges payées d'avance	99 147	17 130
Créditeurs et charges à payer	2 375 398	(2 665 295)
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	72 431 168	403 404
Montant à verser au Ministère	(555 918)	3 579 095
Montant à verser au RLISS de Champlain	(57 274)	(4 956)
Produits différés	(30 550)	(42 734)
	1 205 457	2 656 669

11. Régime de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 424 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2021 s'est établi à 2 558 732 \$ (2 877 762 \$ en 2020) et il a été passé en charges dans l'état des résultats pour 2020. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2019. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2021

12. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'attribuer un financement de 1 298 185 935 \$ (1 113 941 853 \$ en 2020) à divers fournisseurs de services de santé dans sa région géographique. Le tableau qui suit présente les paiements de transfert approuvés par le RLISS dans divers secteurs.

	2021	2020
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	907 973 667	739 239 279
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales - hôpitaux publics	177 375	177 375
Centres de soins de longue durée	213 509 179	206 872 139
Services de soutien communautaires	46 273 327	43 699 523
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	2 500 995	2 299 255
Centres de soins de santé communautaires	37 090 175	37 092 826
Programmes communautaires de soins de santé mentale	90 661 217	84 561 456
	1 298 185 935	1 113 941 853

Le RLISS reçoit du financement du Ministère et il l'attribue à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2021, un montant de 74 370 972 \$ (1 939 804 \$ en 2020) était à recevoir du Ministère et à payer aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été reflétés à titre de produits et de charges à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et sont inclus dans le tableau précédent.

13. Risque financiers

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.

Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

14. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin d'être conformes avec la présentation de l'exercice courant.